
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 10 SEPT 2021

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 21-01009 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidates dont les noms suivent, sont déclarées admissibles par ordre de mérite, à l'issue des épreuves physiques et sportives, au concours direct de recrutement d'un (01) élève Inspecteur des Eaux et Forêts/Femmes, session 2021.

Ce sont :

INSPECTEURS DES EAUX ET FORÊTS/FEMMES

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	ZERI BOUISSIDA	2102_2616_2334_1580	B7724224	07/11/98
2°	OUOBA TANI	2610_6893_1720_6823	B4920888	25/11/97
3°	KAMBIRE YERI	2125_1116_2374_9930	B6385345	26/09/93
4°	SANOU SALIMATA	2119_1916_2361_5885	B16135014	10/04/87
5°	ZAGRÉ NADÈGE	2610_6513_7802_4295	B10115328	05/12/90

Arrêté la présente liste à 5 nom(s).

Par ailleurs, les candidates admissibles sont informées que la visite médicale d'incorporation se déroulera à partir du mercredi 15 septembre 2021, à 06 heures, dans le centre unique de Ouagadougou, au Camp Général Aboubacar Sangoulé LAMIZANA.

Elles devront se présenter à jeun, munies de leur Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) et du récépissé d'inscription.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général



Souleymane LENGANE

Chevalier de l'Ordre de l'Étalon